

FICHES DESCRIPTIVES DES 4 TYPES DE PROJETS

Ces fiches décrivent les différents types de projets proposés dans le cadre de l'appel à projet.

1- Ilot de biodiversité



Pourquoi ?

Favoriser la diversité d'espèces animales (abeilles, oiseaux, reptiles, etc.) et végétales grâce à une diversité d'essences forestières, notamment mellifères, dont la floraison et la fructification s'étalent sur toute l'année.

Où ?

- Zone à boiser en lisière de forêt existante pour créer une lisière étagée
- Zone dont le boisement participera à la trame verte et bleue

N.B. : une zone embroussaillée ou présentant quelques arbres moribonds pourrait être propice à ce type de projet. Un milieu caillouteux, calcaire ou sec pourra aussi convenir.

Comment ?



Afin de favoriser différentes strates de végétation, les arbres seront espacés de 7 mètres environ et les arbustes intercalés entre ces arbres, de sorte à constituer un boisement clair dont la densité sera hétérogène (pas de plantation en ligne mais plutôt par bouquet). Pour un arbre planté, 3 arbustes seront plantés en moyenne. La plantation veillera à préserver le lierre, la ronce, les arbres morts, voire en apporter, sur la parcelle (pour rappel, 35 % de la biodiversité forestière est hébergée par les arbres morts). Il n'y aura pas de dessouchage afin de maintenir des abris pour la microfaune.

Densité : 800 plants/hectare

Quelles espèces ?

Espèces arborées

- Chêne sessile ou pubescent (plus de 300 espèces d'insectes associés, ses glands sont également appréciés de la faune forestière)
- Bouleau (plus de 280 espèces d'insectes associés, il est également apprécié des tarins, sizerins, chardonnets, mésanges et pouillots)
- Pin sylvestre (100 espèces d'insectes associés, il est également apprécié des pics épeiche, mésanges noires et huppées et roitelets).
- Aulne glutineux (mellifère précoce, apprécié également des tarins, sizerins, chardonnets)
- Tilleul (apprécié des pouillots, fauvelles, mésanges et sitelles)
- Cormier, sorbier des oiseleurs et alisier
- Merisier (mellifère)
- Erable champêtre ou sycomore
- Châtaignier (mellifère)

Espèces arbustives

- Saule marsault (un des meilleurs arbustes mellifères)
 - Aubépine (hôte de la chenille du papillon gazé)
 - Bourdaine (hôte du papillon citron)
 - Prunelier
 - Sureau
 - Genêt à balai
 - Cornouiller mâle
 - Noisetier
-

2- Forêt comestible



Pourquoi ?

Apporter aux usagers de la forêt des produits comestibles pour redonner du lien entre les hommes et la nature



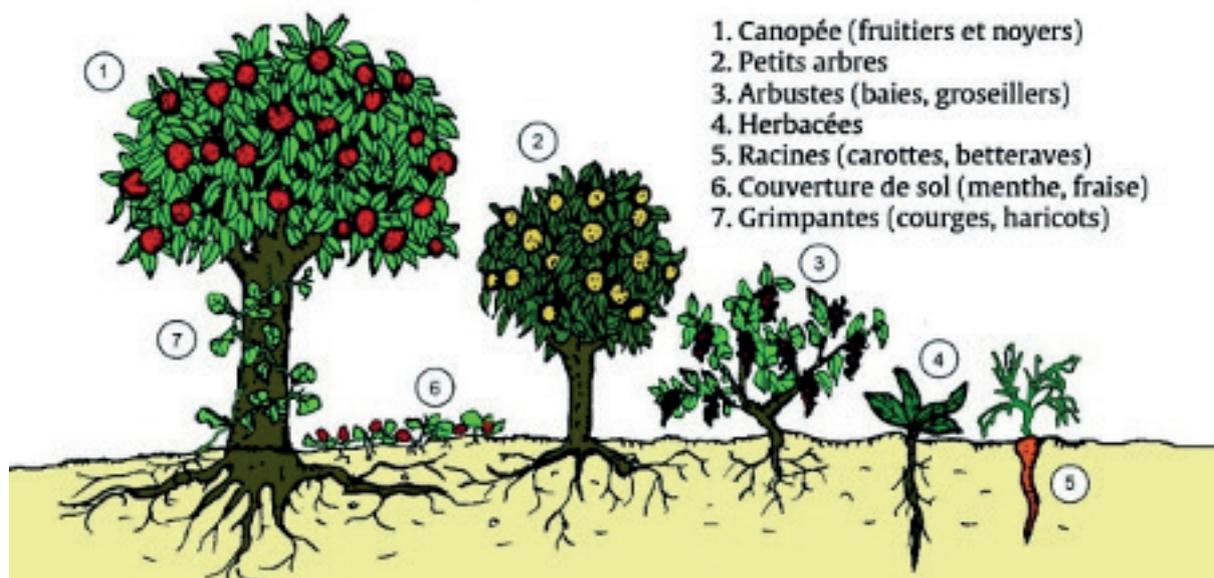
Où ?

Zone non polluée accessible facilement du village, de la ville, de l'école, de jardins partagés afin de faciliter l'usage de la forêt comestible par les habitants. Le sol devra être profond et pas trop argileux.

Comment ?

Les forêts sont les écosystèmes les plus autonomes, pérennes et fertiles que l'on trouve sur notre planète, en raison notamment de la verticalité des végétaux et de la richesse du sol en organismes vivants. La forêt comestible ou jardin-forêt est une traduction du terme anglo-saxon de « food forest » : littéralement une forêt qui produit de la nourriture. Ce principe de culture tend à recréer une forêt avec ses différentes strates en utilisant des arbres et des végétaux consommables par l'Homme.

Les 7 étages dans un jardin-forêt



La sélection des espèces visera à obtenir plusieurs strates (arborée de l'étage supérieur, arborée de l'étage intermédiaire et arbustives) mais contrairement au modèle présenté ci-avant, seules les espèces forestières seront plantées, les strates 4 à 7 ne seront pas traitées. L'idée est que la plantation serve de levier au projet de territoire et que la collectivité s'approprie le projet et le complète progressivement avec des plantations participatives (école communale, institut médico-éducatif, jardin partagé, etc.) de ces strates manquantes.

Afin de conserver de la lumière au sol pour les espèces des strates inférieures, les plants seront éloignés de 7 mètres en moyenne. La plantation se fera en ligne pour faciliter l'entretien par la suite, mais aussi pour faciliter la récolte et la plantation par la collectivité de produits potagers par la suite.

Densité : 800 plants/hectare

Quelles espèces ?

Espèces arborées de l'étage supérieur

- Noyer commun,
- Merisier,
- Châtaignier,
- Tilleul.

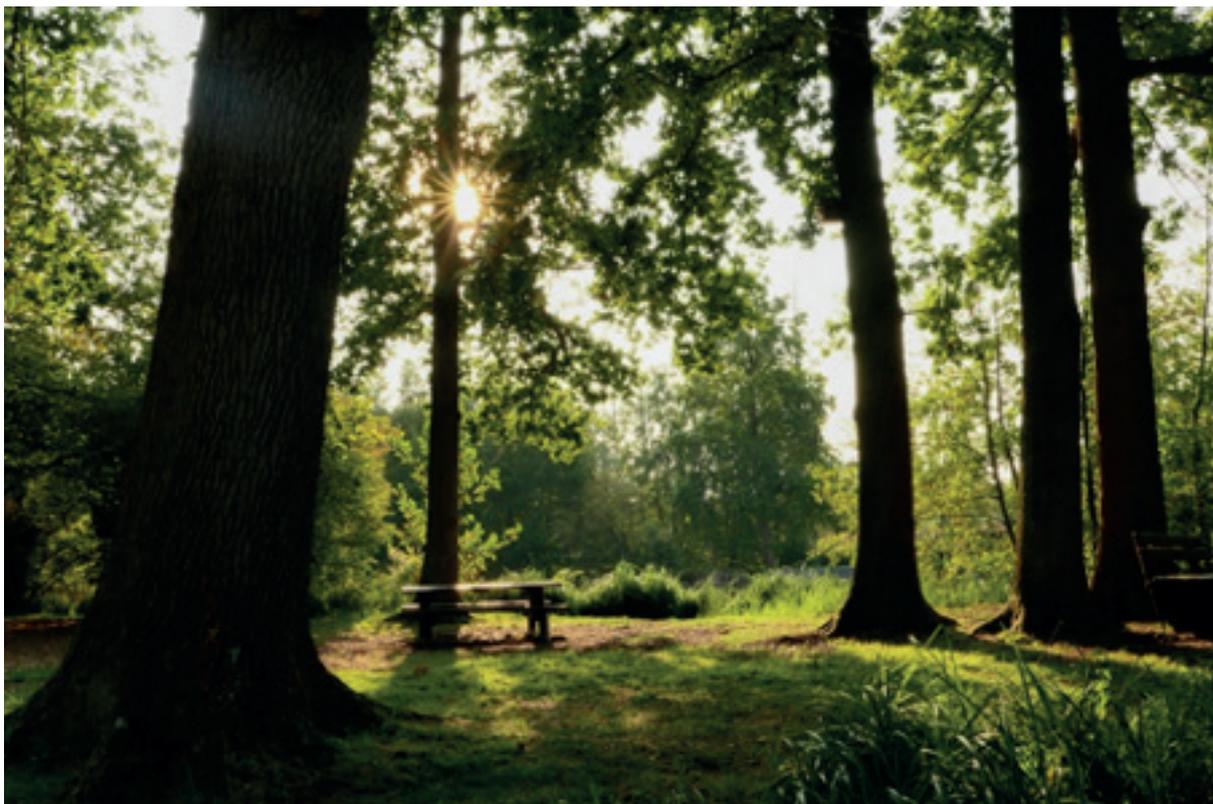
Espèces arborées et arbustives de l'étage intermédiaire

- Poirier sauvage
- Néflier
- Pommier sauvage
- Prunelier
- Noisetier
- Sureau

Espèces arbustives basses

- Groseillier à maquereau
- Camerisier
- Framboisier

3. Premiers pas vers la création d'une forêt communale



Pourquoi ?

Constituer un patrimoine arboré productif qui fournisse à terme un matériau durable et de l'énergie en circuit court à la collectivité, en plus d'un revenu éventuel.

Où ?

Site au sol riche intégré dans une zone plus large (>10 hectares) dont la collectivité a la maîtrise foncière afin de pouvoir constituer une réelle forêt à terme.

N.B. : Les sites sur sols peu profonds, caillouteux et secs seront proscrits.

Comment ?



Ce système est notamment intéressant si l'opération se poursuit sur plusieurs années afin d'obtenir des forêts de plusieurs dizaines d'hectares. Les plantations successives d'année en année permettront la création d'une forêt avec des arbres de différents âges (futaie irrégulière). Si la surface à planter est trop importante par rapport à l'AMI, la collectivité pourra indiquer son souhait de compléter le financement de la plantation par rapport à l'aide financière du Département.

Dans l'optique d'une production de bois matériau et de bois énergie, un traitement en futaie irrégulière ou taillis sous futaie sera préconisé. Pour les mêmes raisons, seules des espèces arborées seront plantées en mélangeant une ou deux essences principales et des espèces d'accompagnement (pour gagner les essences principales ou les protéger des fortes chaleurs) ou de diversification (objectif de biodiversité). Les arbres seront plantés avec un espacement de 2 à 3 mètres suivant l'essence principale retenue.

Densité : 2200 arbres/hectare

Quelles espèces ?

Espèces arborées principales

- Chêne sessile, pédonculé ou pubescent
- Châtaignier
- Pins
- Douglas

Espèces arborées d'accompagnement

- Charme
 - Bouleau
 - Alisier
 - Merisier
 - Pommier sauvage
 - Poirier sauvage
-

4. Poumon de ville ou de village



Pourquoi ?

Créer des îlots de fraîcheur et de protection contre les pollutions à proximité des villes ou villages

Où ?

- En zone inondable
- Sur un espace de transition entre des habitations et des espaces cultivés (ex. : proximité de jardin partagé)
- Dans des espaces restreints non constructibles

N.B. 1 : le sol doit être de préférence humide (au moins en profondeur) toute l'année. En effet, en situation de stress hydrique par exemple, les plantes ne peuvent plus absorber les gaz polluants car les petits orifices de leurs feuilles (stomates) se ferment pour conserver l'eau.

N.B. 2 : Ce type de projet se prête très bien aux petits espaces car c'est au niveau des lisières que la captation des polluants sera la plus efficace et, plus l'espace est restreint, plus le linéaire relatif de lisière est important.

Comment ?

Les types d'arbres plantés en ville il y a 50 ou 100 ans (comme les platanes ou les marronniers) ne répondent souvent pas aux besoins d'aujourd'hui car ils forment en se déployant un couvercle retenant au sol la pollution.

Afin de favoriser le filtrage des particules fines et de molécules gazeuses, des arbres au feuillage abondant et aux feuilles lisses et plates seront favorisés, en évitant les espèces allergènes ou émettrices de composés organiques volatils en grande quantité. Des espèces résineuses permettront de compléter l'ensemble pour piéger les particules et les composés organiques volatils en hiver également.

Les arbres seront espacés de 3 mètres en moyenne, un compromis entre une plus forte densité qui permet un stockage important de carbone et une plus faible densité qui évite de concentrer les polluants sous les arbres. Les différentes strates permettront une bonne circulation de l'air.

Densité : 2000 plants/hectare

Quelles espèces ?

- Hêtre (un jeune hêtre peut capturer 100 g de particules par an ; un hêtre adulte 1,4 kg)
 - Pins
 - Peuplier noir
 - Aulne glutineux
 - Houx
 - If
-